

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Addictions

Les addictions, du point de vue scientifique et médical, sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance (alcool, drogues, tabac) ou une activité (jeux d'argent ou de hasard) avec des conséquences négatives pour la santé.

- [Alcool](#)
- [Drogues](#)
- [Tabac](#)
- [Cigarette électronique \(vapotage\)](#)
- [Jeux d'argent](#)

Questions – Réponses

- [Quels sont les jeux d'argent autorisés aux mineurs ?](#)
- [Un mineur peut-il entrer dans un casino ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Alcool au volant](#)
- [Droge au volant](#)

Pour en savoir plus

- [Alcool info service](#)

Source : Santé publique France

- [Drogues.gouv.fr](#)

Source : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)

- [Drogues info service](#)

Source : Santé publique France

- [Joueurs info service](#)

Source : Santé publique France

- [Tabac info service](#)

Source : Santé publique France

Où s'informer ?

- [Drogues info service](#)

Par téléphone

0 800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme)

Ouvert de 8h à 2h, 7 jours/7

Informations sur les drogues, l'alcool, les dépendances y compris la dépendance aux jeux.

Écoute, soutien, conseils et orientations.

Vous pouvez appeler que vous soyez concerné **directement ou indirectement** par une consommation de drogues.

Par internet

Accès à la rubrique [Vos questions / Nos réponses](#) pour poser des questions aux professionnels du service

Par chat

Ouvert :

De 14h à minuit du lundi au vendredi

Et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

<https://www.drogues-info-service.fr/Drogues/Chat>

- **Alcool info service**

Aide et soutien destinés à tous ceux qui se questionnent sur leur consommation d'alcool ou celle d'un proche, informations sur les effets, les risques, la loi et les lieux d'accueil

Par téléphone

0 980 980 930

Cet appel est **anonyme** et non surtaxé (coût d'une communication locale depuis un poste fixe, ou inclus dans les forfaits des box et des mobiles).

Ouvert 7 jours/7, de 8h à 2h.

Par chat individuel

En allant sur www.alcool-info-service.fr/chat

Ce service de chat individuel (en direct avec un écoutant) est ouvert :

Du lundi au vendredi de 14 h à minuit

Le samedi et dimanche de 14 h à 20 h.

Lorsque le chat est ouvert et qu'un des écoutants est disponible, une petite fenêtre « Besoin d'aide ? » est affichée. Cliquez sur le bouton pour commencer un chat.

Si le chat ne fonctionne pas, il est conseillé de téléphoner.

- **39 89 – Tabac info service**

Conseils, informations et orientation pour aider à l'arrêt du tabac.

Par téléphone

39 89

Numéro non surtaxé.

Le service est **gratuit**.

Vous pouvez [demander à être rappelé](#).

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h.

Ce service est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes par la [plateforme Acceo](#) :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Le samedi de 9h à 12h30.

- **Joueurs info service**

Accompagne, informe et conseille les personnes concernées directement ou indirectement par un problème de jeu excessif

Par téléphone

09 74 75 13 13

Appel **anonyme et non surtaxé** (coût d'une communication locale depuis un poste fixe ou inclus dans les forfaits des box et des mobiles).

Ouvert **7 jours sur 7**, de 8h à 2h du matin.

Par chat

Service de chat individuel (en direct avec l'un de nos écoutants) est ouvert :

Du lundi au vendredi de 14h à minuit

Du samedi au dimanche de 14h à 20h.

Lorsque le chat est ouvert, une fenêtre « Besoin d'aide ? » est affichée. Cliquez sur le bouton pour commencer un chat.

Si vous ne parvenez pas à vous connecter au chat, il est conseillé de contacter l'un des écoutants par téléphone.

Par mail

Vous pouvez poser vos questions directement aux professionnels de Joueurs Info Service .

Ils vous répondent dans un délai de 48 heures.

Les questions posées le vendredi soir et durant le week-end obtiennent généralement une réponse à partir du lundi suivant uniquement.

Durant les périodes de forte affluence, les délais de réponse sont susceptibles d'être rallongés.

Pour une réponse plus rapide, il est conseillé de téléphoner.

Services en ligne

- [Demander à être interdit de jeux \(modèle de lettre\)](#)

Modèle de document

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00